

**Assemblée Générale
de la Communauté de Communes
du Pays d'Huriel
lundi 2 mars 2020**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : MUGLIA R., DESSALLES N., DUBREUIL A., BRODIN G., TABUTIN M., LECLERC C., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., PICARELLI V., VENUAT J., CHABROL JE., GALLEAZZI J., DUMONT S., BOUTET S., DUNEAUD JL., MARTIN JP., VALLET F., DUMONTET B., MERVAUX M.P., PHILIPPON A., LAMY R., BEAUFILS W., JACQUOT C., PETIT E., DUMONTET J.M.

L'ordre du jour était le suivant :

- ✓ Vote des taux de taxes directes
- ✓ Vote des Comptes Administratifs et de Gestion 2019
- ✓ Vote du Budget Principal 2020 et des Budgets Annexes
- ✓ Vote des taux de taxes d'ordures ménagères (si obtention de tous les éléments chiffrés avant le 2 mars)
- ✓ Grange Huriel : projet entreprise SAVONESSA
- ✓ Maison de santé : avenant pour la pose de douches pour les kinésithérapeutes
- ✓ Baignade biologique : adoption du bail emphytéotique avec la commune de Treignat
- ✓ APIRUCHE : demande de modification de loyer
- ✓ JEMA : programme et plan de financement
- ✓ Remplacement de personnel dans plusieurs services
- ✓ Fin du contrat d'un employé du service Environnement
- ✓ Renouvellement de baux
- ✓ Barnums : problème des sacs de lestage
- ✓ Anim'canton : demande de subvention du Comité des fêtes de Saint Eloy d'Allier (fête patronale)
- ✓ Questions diverses

Vote des taxes directes

Les taux proposés sont les suivants :

- ✓ Taxe d'habitation : 3,81 %
- ✓ Taxe foncière (bâti) : 2,51 %
- ✓ Taxe foncière (non bâti) : 5,81 %
- ✓ CFE : 27,56 %

Le Conseil Communautaire à l'unanimité valide ces taux de taxes.

Affectations des résultats 2019

	<i>Résultats 2019</i>		<i>Affectation des résultats</i>		
	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement c/ 002</i>	<i>Investissement c/ 001</i>	<i>Besoin de financement c/ 1068</i>
Atelier Chassemaix	2 983,38 €	- 2 948,34 €	35,04 €	- 2 948,34 €	2 948,34 €
Atelier de découpe	597,78 €	53 358,64 €	597,78 €	53 358,64 €	-
Atelier ferronnerie	1 824,17 €	- 323,76 €	1 500,41 €	- 323,76 €	323,76 €
Espace Mosaïque	90 771,15 €	- 8 528,73 €	82 242,42 €	- 8 528,73 €	8 528,73 €
Gîte handicap	3 497,50 €	21 200,26 €	3 497,50 €	21 200,26 €	-
Hôtel d'entreprises	53 754,39 €	8 942,02 €	53 754,39 €	8 942,02 €	

	<i>Résultats</i>		<i>Affectation des résultats</i>		
	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement c/ 002</i>	<i>Investissement c/ 001</i>	<i>Besoin de financement c/ 1068</i>
Logement St Sauvier	4 308,61 €	- 2 751,49 €	1 557,12 €	- 2 751,49 €	2 751,49 €
Maisons de santé	3 954,91 €	- 56 183,29 €	0 €	- 56 183,29 €	3 954,91 €
Rue des arts	3 825,73 €	- 2 049,69 €	1 776,04 €	- 2 049,69 €	2 049,69 €
Zone artisanale	24 499,23 €	- 3 418,72 €	21 080,51 €	- 3 418,72 €	3 418,72 €
Zone de Souvol	6 829,92 €	- 6 816,93 €	12,99 €	- 6 816,93 €	6 816,93 €
Budget principal	373 635,01 €	168 558,40 €	373 635,01 €	168 558,40 €	-

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2019 à l'unanimité.

Vote du Budget Principal 2020 et des Budgets Annexes

Budget principal 2020

Vue d'ensemble

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	2 395 717 €	1 495 315 €
Dépenses	2 395 717 €	1 495 315 €

Budget principal 2020

Vote crédits - dépenses de fonctionnement Par chapitre

	<u>2019</u>	<u>2020</u>
011 – Charges à caractères générales	394 896 €	561 425 €
012 – Charges de personnel	444 500 €	439 100 €
014 – Atténuations de produits	1 007 006 €	1 033 447 €
65 – Autres charges de gestion courante	179 777 €	147 543 €
66 – Charges financières	8 019 €	6 322 €
67 – Charges exceptionnelles	-	-
023 – Virement à la section d'investissement	50 459 €	50 389 €
040 – Dotations amortissements	126 977 €	157 491 €
TOTAL DEPENSES	2 211 634 €	2 395 717

Budget principal

Vote crédits - recettes de fonctionnement Par chapitre

	<u>2019</u>	<u>2020</u>
013 – Atténuations de charges	10 000 €	10 000 €
70 – Produits des services, domaines et ventes	91 700 €	90 240 €
73 – Impôts et taxes	1 481 676 €	1 534 375 €
74 – Dotations, subventions, participations	326 567 €	317 467 €
75 – Autres produits de gestion courante	68 000 €	70 000 €
77 – Produits exceptionnels	6 €	-
042 – Travaux en régie	-	-
002 – Résultat reporté	233 685 €	373 635 €
TOTAL RECETTES	2 211 634 €	2 395 717 €

Investissement

	<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
	<i>RAR 2019</i>	<i>Prop. nouvelles</i>	<i>RAR 2019</i>	<i>Prop. nouvelles</i>
Ecogite Mesples	21 000 €	- €	6 900 €	3 100 €
Matériels service environnement		46 000 €	-	-
Matériels divers		8 700 €	-	-
Immobilier	-	56 074 €	-	-
Baignade biologique (étude)	73 055 €	1 208 447 €	82 051 €	1 014 326 €
Baignade biologique (travaux)				
Signalétique	2 150 €	2 000 €	-	-
Piste cyclable	4 000 €	7 200 €	-	3 700 €
Autres opérations				
- Excédent positif reporté				168 558 €
- Subv. Immo entr. / privés		16 000 €		-
- Capital emprunts		50 389 €		-
- FCTVA		-		8 800 €
- Dépôt de garantie		300 €		-
021 – Virement section de fonct^t		-		50 389 €
040 – Amortissements		-		157 491 €
TOTAL INVESTISSEMENT	1 495 315 €		1 495 315 €	

Budgets annexes - 2020

	Fonctionnement	Investissement
Atelier de Chazemals	8 435 €	10 132 €
Atelier de découpe	14 166 €	66 080 €
Atelier ferronnerie	12 576 €	8 941 €
Espace Mosaïque	107 329 €	17 411 €
Gite handicap	46 169 €	51 434 €
Hôtel d'entreprises	79 676 €	21 150 €
Logement St Sauvier	9 518 €	5 552 €
Rue des arts	28 548 €	27 060 €
Zone artisanale Huriel	27 003 €	9 342 €
Zone de Souvol	31 516 €	35 959 €
Maisons de santé	34 391 €	922 816 €

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le Budget Principal 2020 ainsi que les Budgets Annexes.

Projet de l'entreprise SAVONESSA

L'entreprise SAVONESSA serait intéressée par la grange d'Huriel pour y implanter son activité de fabrication de savons. Actuellement, elle occupe un local rue Jean de Brosse qui ne correspond plus à son besoin en matière de stockage. Elle a en effet aujourd'hui des clients qui lui passent des commandes conséquentes.

Un débat s'est engagé sur ce projet notamment sur le fait que ces locaux devaient être affectés à la création d'une petite salle de spectacle. Néanmoins, de l'avis de la majorité des membres, il serait dommage que cette professionnelle quitte le bourg d'Huriel. Il est donc proposé que la Communauté de Communes étudie ce projet qu'elle pourrait réaliser elle-même pour ensuite signer un contrat de location des murs avec L'entreprise SAVONESSA.

Ce projet avait fait l'objet d'une réservation de subvention dans le Contrat de Territoire avec le Conseil Départemental. Aujourd'hui, une première estimation de travaux a été faite à 85 000 € HT.

Maison de Santé d'Huriel : avenant pour la pose de douches pour les kinésithérapeutes

Cet avenant porte sur l'installation d'une douche et accessoires dans le local des kinésithérapeutes. Le devis de l'entreprise RDB Energies est de 1 911,47 € HT auquel il faudra ajouter le devis d'électricité et de carrelage d'un montant maximal de 1 000 € HT.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer cet avenant.

Bail emphytéotique avec la commune de Treignat pour le projet de baignade biologique

Le notaire à Domérat, a travaillé sur la rédaction d'un bail emphytéotique entre les deux collectivités. Le projet a été adopté par la municipalité de Treignat.

Les points suivants nécessitent l'avis du Conseil Communautaire :

- Durée du bail :
Le Conseil Communautaire valide la durée de 50 ans
- Transformation :
La municipalité de Treignat souhaite pouvoir valider tous projets de transformation sur le site pendant la durée du bail. le Conseil Communautaire accepte cette condition.
- Les constructions à l'issue du bail :
La Communauté de Communes laissera à la Commune de Treignat toutes les constructions et aménagements à l'issue du bail
- Redevance :
Les 2 parties valident le principe d'un loyer gratuit

Demande de diminution de loyer par l'entreprise APIRUCHE

La gérante de l'entreprise APIRUCHE sollicite une diminution du loyer de l'atelier qu'elle occupe dans l'Hôtel d'Entreprises de Souvol à La Chapelaude. Sa demande se fonde sur le fait que le Conseil Communautaire avait accordé une baisse de loyer à un locataire qui venait de créer son entreprise.

Le Conseil Communautaire décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande considérant que l'entreprise a signé un bail commercial dans le cadre duquel les modifications de loyer sont encadrées par la loi et ne peuvent intervenir qu'au titre de la révision triennale ou du renouvellement du bail. L'entreprise étant locataire depuis seulement 2 ans, la demande est irrecevable.

Les Journées Européennes des Métiers d'art (JEMA)

La journée aura lieu le 12 avril 2020 (jour de Pâques) avec le programme suivant :

- 10 H 00 : démarrage de l'activité de « Grimpe dans les arbres » pour les enfants qui pendront leurs œufs de Pâques. Elle se poursuivra tout au long de la journée
- Début de la visite théâtralisée des ateliers d'artisans d'art avec la Compagnie Léon Larchet
- 11 H 00 : Installation d'un food-truck + La D'moiselle sur la place pour ceux qui veulent déjeuner sur place
- 12 H 00 : Inauguration officielle au collège de la manifestation avec une exposition
- 15 H 00 : 2^{ème} visite théâtralisée

Le budget de la manifestation se présente comme suit :

JEMA	Budget 1500
Dépenses	
Graine d'arbres	500
Compagnie Léon Larchet	475
Communication	225
Inauguration	300
Total	1500
Recettes	
Département 40%	510
Com.Com	990
Total	1500

Personnel

- ✓ Maison France Services

Problématique : Départ d'une employée

Le Conseil Communautaire décide de ne pas procéder à un recrutement dans l'immédiat et valide la solution visant à déplacer un employé du service Tourisme à la Maison France Services.

- ✓ Point Info Tourisme:

Problématique : la personne en charge du Tourisme part en congé maternité au mois de mars et son remplaçant est passé à la MFS.

Le Conseil Communautaire décide de signer un contrat de remplacement et valide le choix de la commission recrutement pour l'embauche de F (contrat de 20 heures) pour la saison touristique.

Fin du contrat d'un employé au service Environnement

Le contrat de cet employé, embauché comme contractuel au Service Environnement, arrive à expiration le 30 avril 2020.

Le Conseil Communautaire, constatant que cet employé donne toute satisfaction, décide de le stagiairiser pendant un an avant sa titularisation définitive.

Renouvellement de baux

- ✓ Auto Ecole Huriel

Le bail de l'auto école se termine le 30 avril 2020.

Le Conseil Communautaire décide de lui proposer la signature d'un bail commercial.

✓ Maison de Santé de La Chapelaude:

Le bail précaire de l'ostéopathe à la Maison de Santé de La Chapelaude s'achève le 14 mars 2020.

Le Conseil Communautaire décide de signer avec l'intéressée un avenant pour une prolongation de 6 mois.

✓ Rue Jean de Brosse

Le bail précaire de 2 ans de l'entreprise SAVONESSA prend fin le 31 mars 2020.

Le Conseil Communautaire décide de signer avec l'intéressée un avenant de prolongation de 1 an.

Barnums

On constate aujourd'hui que les sacs de lestage qui sont en plastique épais souffrent beaucoup de l'usure au fil des locations. Leur coût est par ailleurs très élevé. Il conviendrait de trouver une autre solution.

Le Conseil Communautaire décide de procéder à l'achat de gueuses de l'ordre de 10 kg. Elles seront à superposer.

Anim'canton

Le Comité des Fêtes de Saint Eloy d'Allier a déposé une demande pour la fête patronale du mois d'août : 1 350 €.

Le Conseil Communautaire décide d'attribuer une subvention de 300 € au Comité des Fêtes.

Questions diverses

✓ Implantation de l'aire de jeux de Mesples

Le maire de la commune indique qu'il suivra le chantier d'implantation.

✓ Livrets des Maitres Sonneurs et des jeux « zaventures magik »

Le Conseil Communautaire décide de les sortir de la Régie de Recettes eu égard au nombre restant et à leur ancienneté.

✓ Requête d'une salariée au Tribunal Administratif

Le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand a considéré qu'il n'y avait pas lieu à statuer sur les conclusions de la requête de cette employée mais condamne la Communauté de Communes à lui verser 1 500 € au titre de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Bien que cette mesure semble tout à fait injustifiée dans la mesure où la Communauté de Communes n'a été en mesure de placer cette employée en congé de grave maladie qu'après que le Comité Médical ait émis son avis, le Conseil Communautaire décide de ne pas faire appel de cette décision afin de clore ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale est fixée au mercredi 8 avril à 18 H 00 à Huriel. Elle aura pour objet l'installation du nouveau Conseil Communautaire.